

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue au bureau municipal situé au 2, rue du Village, Arundel ce 15<sup>e</sup> jour de mai 2018 à 19 heures.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Pascale Blais, les conseillers suivants : Hervey William Howe, Paul Pepin, Dale Rathwell et Marc Poirier.

Messieurs les conseillers Jonathan Morgan et Thomas Bates sont absents.

L'adjointe administrative Carole Brandt est présente.

### **Ordre du jour**

#### **1. Période de questions**

#### **2. Adoption de l'ordre du jour**

#### **3. Décès d'Alain Leduc, directeur du service des premiers répondants**

#### **4. Adoption des procès-verbaux**

4.1 Séance ordinaire du 17 avril 2018

4.2 Séance extraordinaire du 4 mai 2018

#### **5. Gestion financière et administrative**

5.1 Liste des comptes à payer au 30 avril 2018

5.2 Transferts budgétaires

5.3 Nomination du maire suppléant

5.4 Avenant - Contrat d'assurance des municipalités – La Mutuelle des municipalités du Québec – Garage municipal

#### **6. Sécurité publique**

6.1 Dépôt en vertu de la délégation de pouvoir d'autoriser l'embauche de personnel temporaire au nom de la municipalité

6.2 Nomination de Sonia Larrivée au poste de directrice du service des premiers répondants

#### **7. Travaux publics**

7.1 Mandat à Équipe Laurence – Étude avant-projet sur le chemin de la Montagne

7.2 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) – Programmation de travaux révisée

#### **8. Urbanisme et hygiène du milieu**

8.1 Contrat de collecte et au transport des matières résiduelles – RC Miller – Année 2019 – Nouvelle offre

8.2 PIIA – 146, rue du Village – 1894-87-1963 – Construction d’un garage

8.3 PIIA – 27, rue du Village – 1892-16-9855 – Rénovation de la résidence principale

8.4 PIIA – 1, chemin de Barkmere – 1894-75-6235 – Construction d’un garage

8.5 Formation d’un comité agricole et agroforestier

## **9. Loisirs et culture**

9.1 Aide financière - Légion Royale Canadienne 192– Tournoi de golf

9.2 Aide financière – Loge maçonnique #81 – Tournoi de golf

## **10. Rapport de la mairesse et des conseillers**

## **11. Période de questions**

## **12. Levée de la séance**

### **1. Période de questions**

**2018-0077**

### **2. Adoption de l’ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell

Et résolu que l’ordre du jour soit adopté tel que présenté.

### **ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

**2018-0078**

### **3. Décès de monsieur Alain Leduc, directeur du service des premiers répondants**

**CONSIDÉRANT** que c’est avec une grande tristesse que la municipalité d’Arundel et toute sa communauté a appris le décès tragique de notre directeur du service des premiers répondants, monsieur Alain Leduc ;

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Leduc était un homme dévoué, rempli de compassion et de générosité, qui avait à cœur le bien-être de toute sa communauté;

**CONSIDÉRANT** qu’en février 2010, monsieur Leduc a été promu directeur des premiers répondants à Arundel et que, durant toutes ces années, il a su transmettre à son équipe toute sa passion et son expérience afin d’assurer un service professionnel de soins médicaux en cas d’urgences médicales à toute la population d’Arundel, de Barkmere, de Montcalm et d’Huberdeau, contribuant ainsi à réduire les décès et les séquelles chez les victimes d’accidents graves;

**CONSIDÉRANT** que grâce à son travail acharné, le service de premiers répondants d'Arundel est maintenant reconnu à travers la grande région des Laurentides pour son excellence;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Leduc était également très impliqué à titre de lieutenant pompier durant les dernières années :

**CONSIDÉRANT** monsieur Leduc désirait ardemment faire de sa communauté un endroit sécuritaire où il fait bon vivre;

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ainsi que le personnel de la municipalité souhaitent exprimer leurs sincères condoléances aux membres de la famille et ainsi qu'aux équipes des premiers répondants et des pompiers;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin

Et résolu d'offrir, au nom de conseil municipal et des employés, nos plus sincères condoléances à la famille, aux amis et aux proches de monsieur Alain Leduc ainsi qu'aux membres des équipes des premiers répondants et des pompiers.

Merci Alain, d'avoir quitté le confort de ton foyer à toute heure du jour ou de la nuit afin d'assurer la sécurité de ta communauté. Tu nous manques déjà.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **4. Adoption des procès-verbaux**

**2018-0079**

##### **4.1 Séance ordinaire du 17 avril 2018**

**PRENANT ACTE** qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 avril 2018 tel que déposé.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-0080**

##### **4.2 Séance extraordinaire du 4 mai 2018**

**PRENANT ACTE** qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Poirier

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 4 mai 2018 tel que déposé.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 5. Gestion financière et administrative

2018-0081

#### 5.1 Liste des comptes à payer au 30 avril 2018

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin et résolu d'approuver la liste des comptes à payer telle que présentée ci-dessous, à savoir :

Bell Canada (ligne fax)	89.50 \$
Bell Mobilité (cellulaires voirie)	41.53 \$
Canadian Tire* (produits nettoyants)	86.72 \$
Distribution Hunpaco* (eau)	26.00 \$
Dubé Guyot* (honoraires professionnels)	346.81 \$
Énergie Sonic* (diesel)	653.09 \$
Équipement Cloutier* (inspection mécanique véhicules)	387.97 \$
Fleuriste St-Jovite* (fleurs)	179.36 \$
Fournitures de bureau Denis*(papier et papeterie)	145.87 \$
Génératrice Norco*(entretien annuel génératrice)	287.44 \$
Groupe Ultima (avenant assurance)	6 283.00 \$
Hydro-Québec (électricité)	5 268.30 \$
Juteau Ruel (copies photocopieurs)	96.14 \$
La Capital (assurance groupe)	2 655.36 \$
Marc Marier (frais de garde - animaux)	150.00 \$
Matériaux R McLaughlin*(ponceau, sel, ruban)	670.33 \$
Mécanique Benoit Pépin*(pneu pr)	115.72 \$
MRC des Laurentides (constat d'infraction)	30.00 \$
Municipalité de Brébeuf (tech loisirs)	4 078.23 \$
Paysage Net* (entretien ménager)	847.95 \$
Petite caisse* (dépenses diverses)	77.75 \$
Pneu Lavoie* (réparation pneu 10 roues)	238.00 \$
Shaw direct (musique terrain multifonctionnel)	39.30 \$
Visa Desjardins*(cartes, rpev, livres)	423.01 \$
Salaires et contributions d'employeur	36 223.00 \$
Frais de banque	87.76 \$

Liste de chèques émis :

5102 Hydro-Québec	6 025.39 \$
-------------------	-------------

\* Rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir

Que le conseil municipal accuse réception du rapport en vertu du règlement #171 Délégation de pouvoir pour la période du mois d'avril 2018, transmis en date du 11 mai 2018.

Je soussignée, directrice générale secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton d'Arundel a les crédits budgétaires pour les dépenses décrites ci-dessus.

France Bellefleur, CPA, CA

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-0082**

**5.2 Transferts budgétaires**

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'apporter quelques modifications au budget actuel, et ce, dans le but de favoriser un meilleur suivi des dépenses et de réallouer certains budgets ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell

Et résolu que le conseil autorise les transferts budgétaires suivants :

De (crédit) (-) :

02-110-00-670 Fournitures de bureau	123
02-140-00-141 Rémunération élection	42
02-330-00-622 Sable d'hiver	1 313

À (débit) (+) :

02-110-00-414 Informatique	123
02-140-00-200 Cotisation employeur élections	42
02-330-00-516 Location machinerie - Hiver	1 313

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-0083**

**5.3 Nomination du maire suppléant**

**CONSIDÉRANT** qu'il est opportun que le conseil désigne un membre du conseil comme maire suppléant pour une période déterminée par le conseil ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell

Et résolu que monsieur Hervey William Howe soit désigné comme maire suppléant de la Municipalité du Canton d'Arundel à partir du 21 mai 2018, et ce, pour une période de six mois.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-0084**

**5.4 Avenant – Contrat d'assurance des municipalités – La Mutuelle des municipalités du Québec – Garage municipal**

**CONSIDÉRANT** que la réception provisoire des travaux de construction du garage municipal a été effectuée en date du 16 août 2017 ;

**CONSIDÉRANT** qu'à partir de cette date, la municipalité avait l'obligation d'assurer le nouveau garage municipal ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Poirier

Et résolu d'approuver l'avenant au contrat d'assurance avec la Mutuelle des municipalités du Québec pour l'ajout du nouveau garage municipal pour la période du 16 août 2017 au 13 juillet 2018, au montant de 6 898 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. Sécurité publique**

**6.1 Dépôt en vertu de la délégation de pouvoir d'autoriser l'embauche de personnel temporaire au nom de la municipalité**

La directrice générale France Bellefleur dépose la liste des personnes embauchées en vertu du règlement #205 concernant l'embauche de personnel temporaire :

Sonia Larrivée : Directrice temporaire du service des premiers répondants

2018 -0085

**6.2 Nomination de Sonia Larrivée au poste de directrice du service des premiers répondants**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Arundel opère un service de premiers répondants, intégré au réseau des services préhospitaliers d'urgence de la région des Laurentides ;

**CONSIDÉRANT** qu'il faut assurer les interventions de première ligne pour les urgences médicales sur le territoire des municipalités de Barkmere, Huberdeau, Montcalm et Arundel et ce, en vertu d'une entente intermunicipale ;

**CONSIDÉRANT** que le service des premiers répondants doit demeurer accessible et disponible 24 heures par jour, 7 jours par semaine et que le service doit disposer du personnel qualifié et recertifié périodiquement et se soumettre au processus d'assurance de la qualité en respectant les normes et procédures définies par les protocoles d'intervention clinique;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a un besoin de combler le poste de directeur du service des premiers répondants ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Poirier

Et résolu que la municipalité nomme Madame Sonia Larrivée au poste de directrice du service des premiers répondants en date du 15 mai 2018.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7. Travaux publics**

**2018 -0086**

#### **7.1 Mandat à Équipe Laurence – Étude avant-projet sur le chemin de la Montagne**

**CONSIDÉRANT** les demandes des résidents du chemin de la Montagne d'effectuer des travaux pour résoudre le problème d'inondation qui se produit sporadiquement durant l'année;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire procéder à une étude avant-projet afin d'établir les correctifs requis pour corriger le secteur inondé et estimer les coûts de mise à niveau du chemin de la Montagne ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service présenté par la firme Équipe Laurence;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell

Et résolu de mandater la firme Équipe Laurence pour effectuer une étude afin d'établir les correctifs requis pour corriger le secteur inondé et estimer les coûts, le tout tel que décrit dans l'offre de service, au montant de 4 100.00 \$ plus les taxes applicables.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018 -0087**

#### **7.2 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) – Programmation de travaux révisée**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité recevra la somme de 561 821 \$ dans le cadre de l'entente Canada-Québec relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence ;

**CONSIDÉRANT** que le seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme est de 83 160 \$, soit 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a pris connaissance du guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution

gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire déposer une programmation de travaux révisée ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Poirier

Et résolu :

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux révisée du 15 mai 2018 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux révisée du 15 mai 2018, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. Urbanisme et hygiène du milieu**

2018-0088

**8.1 Contrat de collecte et de transport des matières résiduelles – RC Miller – Année 2019 – Nouvelle offre**

**CONSIDÉRANT** que le contrat de collecte des matières résiduelles avec RC Miller vient à échéance le 31 décembre 2018 et que ce contrat offre une option de renouvellement pour une année supplémentaire ;



**CONSIDÉRANT** que la MRC des Laurentides doit aviser RC Miller au moins six (6) mois avant la fin du contrat si l'année d'option du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 est retenue ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité d'Arundel, par sa résolution 2018-0064, désire adhérer à la nouvelle régie intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles et que cette régie sera opérationnelle le 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

**CONSIDÉRANT** que la municipalité d'Arundel, par sa résolution 2018-0065, a déjà informé la MRC des Laurentides que la Municipalité d'Arundel ne désire pas se prévaloir de l'année d'option du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 prévue au contrat de collecte et transport des matières résiduelles avec RC Miller ;

**CONSIDÉRANT** que la MRC des Laurentides a présenté une nouvelle offre de RC Miller pour l'année 2019 après l'adoption de sa résolution 2018-0065 ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin

Et résolu d'aviser la MRC des Laurentides que la Municipalité d'Arundel ne désire pas se prévaloir de l'année d'option du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019 prévue au contrat de collecte et transport des matières résiduelles avec RC Miller, et ce, malgré la nouvelle offre présentée par RC Miller à la MRC des Laurentides.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-0089

#### **8.2 PIIA – 146, rue du Village – 1894-87-1963 - Construction d'un garage**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande dans le cadre du PIIA a été présentée pour la propriété située au 146, rue du Village et qui est identifiée par le matricule 1894-87-1963 et vise la construction d'un garage ;

**CONSIDÉRANT** que la demande des propriétaires est assujettie aux critères du Règlement #168 concernant le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de construction d'un garage attaché à la résidence respecte toutes les dispositions des règlements d'urbanismes;

**CONSIDÉRANT** que le garage possédera le même style architectural que celui de la résidence : revêtement extérieur en Canaxel de la même couleur (beige) avec cadrage blanc, prolongement du toit de l'abri existant et revêtu de bardeau de couleur identique, fenêtre et porte blanche;

**CONSIDÉRANT** que l'architecture projetée respecte tous les critères du Règlement #168 concernant le Plan d'implantation et d'intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter cette demande ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell

Et résolu que le conseil accepte la demande présentée dans le cadre du PIIA pour la propriété située au 146, rue du Village et qui est identifiée par le matricule 1894-87-1963 et vise la construction d'un garage.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-0090

**8.3 PIIA – 27, rue du Village – 1892-16-9855 – Rénovation de la résidence principale**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande dans le cadre du PIIA a été présentée pour la propriété située au 27, rue du Village et qui est identifiée par le matricule 1892-16-9855 et vise la rénovation de la résidence principale ;

**CONSIDÉRANT** que la demande des propriétaires est assujettie aux critères du *Règlement #168 concernant le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* ;

**CONSIDÉRANT** que les travaux projetés pour la rénovation sont les suivants :

- le remplacement de 4 fenêtres au sous-sol;
- le remplacement de la porte du balcon latéral gauche, situé au 2<sup>ième</sup> étage;
- le revêtement du mur de fondation avec un revêtement de pierre décorative;
- la démolition de la cheminée arrière;
- l'allongement du toit du balcon arrière;
- le remplacement du bardeau d'asphalte des toits (résidence et balcons);
- la réfection du balcon du 2<sup>ième</sup> étage.
- la réfection des éléments endommagés du balcon avant;

**CONSIDÉRANT** que les fenêtres du sous-sol sont très petites et qu'elles posséderont des cadrages blancs et que la porte du balcon du deuxième étage sera une porte en aluminium blanc et non visible depuis la rue ;

**CONSIDÉRANT** que le matériau prévu pour le revêtement des murs de fondation en pierre décorative est un matériau plus noble que le stucco, tel que préconisé par le *Règlement #168 concernant le Plan d'implantation et d'intégration architecturale* et permettra donc de rehausser la valeur architecturale du bâtiment;

**CONSIDÉRANT** que la cheminée arrière n'est plus utilisée, car elle ne respecte pas les normes actuelles et qu'elle n'est pas visible depuis la rue;

**CONSIDÉRANT** que le balcon arrière n'est pas visible depuis la rue et que le toit allongé projeté au-dessus de celui-ci sera identique à celui situé dans la cour avant;

**CONSIDÉRANT** que le matériau utilisé pour le remplacement des poteaux, garde-corps, et plancher des balcons avant et latéral sera le bois et respectera le style actuel, soit des colonnes carrées à l'avant et des garde-corps avec barrotins carrés en bois pour les deux balcons ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter cette demande ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin

Et résolu que le conseil accepte la demande présentée dans le cadre du PIIA pour la propriété située au 27, rue du Village et qui est identifiée par le matricule 1892-16-9855 et vise la rénovation de la résidence principale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-0091

**8.4 PIIA – 1, chemin de Barkmere – 1894-75-6235 – Construction d'un garage**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande dans le cadre du PIIA a été présentée pour la propriété située au 1, chemin de Barkmere et qui est identifiée par le matricule 1894-75-6235 et vise la construction d'un garage ;

**CONSIDÉRANT** que la demande des propriétaires est assujettie aux critères du *Règlement #168 concernant le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)* ;

**CONSIDÉRANT** que le projet de construction du garage détaché respecte toutes les dispositions des règlements d'urbanismes;

**CONSIDÉRANT** que le garage possédera le même style architectural que celui de la résidence soit : revêtement extérieur en clin de bois de la même couleur (jaune) avec cadrage blanc, toit en bardeaux de couleur identique, fenêtre et porte blanche;

**CONSIDÉRANT** que l'architecture projetée respecte tous les critères du *Règlement #168 concernant le Plan d'implantation et d'intégration architecturale*;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme d'accepter cette demande ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Poirier

Et résolu que le conseil accepte la demande présentée dans le cadre du PIIA pour la propriété située au 1, chemin de Barkmere et qui est identifiée par le matricule 1894-75-6235 et vise la construction d'un garage.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2018-0092

#### **8.5 Formation d'un comité agricole et agroforestier**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 82 du *Code municipal du Québec*, le conseil peut nommer des comités, composés d'autant de ses membres qu'il juge convenable, avec pouvoir d'examiner et étudier une question quelconque;

**CONSIDÉRANT** que le conseil juge opportun, compte tenu de la place importante qu'occupent l'agriculture et l'agroforesterie sur son territoire, de nommer un comité agricole et agroforestier, dans le but d'examiner et d'étudier la situation et les besoins spécifiques des propriétaires et locataires de terres agricoles et agroforestières ou de terres pouvant être exploitées à ces fins, afin d'éclairer le conseil dans ses décisions futures à ces égards;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Poirier

Et résolu de :

**NOMMER** un comité agricole et agroforestier, dans le but d'examiner et d'étudier la situation et les besoins spécifiques des propriétaires et locataires de terres agricoles et agroforestières ou de terres pouvant être exploitées à ces fins, afin d'éclairer le conseil dans ses décisions futures à ces égards;

**NOMMER** les conseillers Jonathan Morgan, Dale Rathwell, Marc Poirier et la mairesse Pascale Blais comme membres de ce comité.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **9. Loisirs et culture**

2018-0093

#### **9.1 Aide financière - Légion Royale Canadienne 192- Tournoi de golf**

**CONSIDÉRANT** que la Légion Royale Canadienne 192 a organisé un tournoi de golf le 12 mai 2018 pour financer ses activités locales, ses œuvres de charité ainsi que pour offrir du support à nos vétérans ;

**CONSIDÉRANT** que cette demande d'aide répond aux critères établis par la municipalité ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin

Et résolu que le conseil autorise le versement d'un don de 150 \$ à l'organisme Légion Royale Canadienne 192 pour le parrainage de l'un des dix-huit (18) trous de golf lors du tournoi annuel du 12 mai 2018.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2017-0094**

**9.2 Aide financière – Loge maçonnique #81 – Tournoi de golf**

**CONSIDÉRANT** que la Loge maçonnique #81 organise un tournoi de golf en juin pour financer ses activités ;

**CONSIDÉRANT** que cette demande d'aide répond aux critères établis par la municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe

Et résolu que le conseil autorise le versement d'un don de 150 \$ à l'organisme Loge maçonnique #81 pour le financement de ses activités.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2018-0095**

**Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Poirier et résolu que la séance soit levée à 20 :55 heures.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Pascale Blais, LL.B., B.A.  
Mairesse

Carole Brandt  
Adjointe administrative